

BRUXELLES Vendredi 27 mars Page:18/19

FORUM

27/03/2020

CARTE BLANCHE

Face au coronavirus, le retour de l'Etat social



Pour Edouard Delruelle, il faut «sanctuariser les soins de santé, donc leur financement, sur la base

d'une norme de croissance annuelle réaliste de 3%, et en garantir l'accessibilité à tous».

Pierre-Yves Thienpont.

Dans l'urgence, le gouvernement réactive tous les ressorts de l'État social. Mais pour combien de

temps ? Quand nous aurons vaincu le coronavirus, les enjeux qu'il aura révélés seront toujours là.

Paradoxe dont la politique belge a le secret : c'est avec les lambeaux de la coalition la plus antisociale depuis 1945 qu'a été taillé un gouvernement qui réactive aujourd'hui tous les ressorts ... de l'État social. Une politique dictée par l'urgence, mais qui en dit long sur le choix de société que nous serons amenés à faire dans les mois à venir. Rappel des épisodes précédents, en vue de nous projeter dans l'avenir.

Le gouvernement Michel a mis en œuvre durant cinq ans une politique de démantèlement systématique de l'État social, et de ce qui en constitue le pilier central : la Sécurité sociale. Il a définancé celle-ci en réduisant massivement les cotisations sociales, et il l'a dénaturée en méprisant la concertation sociale. Il s'est lancé dans une cynique chasse aux chômeurs (qui a surtout frappé la Wallonie) et dans une réforme des pensions autoritaire et bâclée. Mais ce sont les soins de santé qui ont été sa cible prioritaire : des centaines de millions d'euros d'économies directes sur les patients ; une explosion des suppléments d'honoraires, en raison du sous-financement des structures hospitalières ; un cadeau de 800 millions d'euros à l'industrie pharmaceutique ; une offensive incompréhensible contre les maisons médicales, etc. Mais la mesure la plus irresponsable de Michel-De Block, au vu de ce que nous vivons aujourd'hui, c'est d'avoir fixé la norme de croissance annuelle des soins de santé à 1,5 % alors qu'elle se situe réellement autour de 3 %. Un déni de réalité. Résultat : des prestataires non conventionnés de plus en plus nombreux, des « blouses blanches » sous tension, une accessibilité financière aux soins, fragilisée. Et un budget de la Sécu à la dérive : 9 milliards d'euros à l'horizon 2024 !

Pour bien comprendre la politique du gouvernement Michel, il faut l'inscrire dans le « temps long » des politiques néolibérales, qui débute dans les années 1980. Lors d'une première phase, dans les décennies 1990-2000, le néolibéralisme s'attaque essentiellement aux deux piliers « périphériques » de l'État social : les services publics, qui furent massivement privatisés, et le droit du travail, qui fut dérégulé, mais tout cela en préservant, par souci de légitimité, son pilier central : la Sécu. La seconde phase s'ouvre avec la crise de la dette de 2008 que le néolibéralisme a lui-même provoquée. Au lieu de décélérer, il se lance dans une fuite en avant destructrice. Pour faire payer la note aux populations, il doit désormais s'attaquer au cœur de l'État social : la Sécu, enfin ! Une fuite en avant néolibérale qui ne peut se poursuivre qu'avec le relais de dispositifs sécuritaires et identitaires qui mettent à mal la démocratie et l'État de droit. C'est tout le sens de l'attelage qui a uni libéraux et nationalistes entre 2014 et 2019 : se débarrasser du fardeau de la solidarité et ériger une forteresse contre les « autres ». Deux faces d'une même médaille.

UN RETOURNEMENT DE L'HISTOIRE

La suite, on la connaît : le gouvernement Michel tombe piteusement, puis perd les élections. S'ensuit la crise de régime la plus grave de toutes celles, nombreuses, que notre pays a déjà connues. Jusqu'à l'arrivée du Covid-19. Et là brusquement, les mêmes se retrouvent face à la réalité : notre système de

soins de santé est la colonne vertébrale de notre société. En quelques heures, on redécouvre toutes les vertus de cet État social tant décrié. Le gouvernement Wilmès II donne la priorité absolue aux soins et aux hôpitaux. La logique de services publics est restaurée. L'État retrouve toute sa capacité « keynésienne » à réguler l'économie en venant à la rescousse des acteurs et des secteurs les plus touchés par la crise. Un seul mot d'ordre : soigner les malades et préserver la cohésion sociale. Ironique retournement de l'histoire : alors que son prédécesseur ne parlait de la santé, des pensions et du chômage que comme de coûts à réduire, M me Wilmès débloque milliards sur milliards pour venir en aide aux malades, aux âgés (les plus fragiles face au virus) et à tous ceux que le confinement condamne au chômage...

DES CITOYENS, PAS DES SOLDATS

C'est le retour de l'État social ! Non seulement de ses institutions, mais aussi des valeurs qui le fondent : la solidarité, le soin aux autres, le bien commun. Alors que Macron, en France, mobilise une rhétorique belliqueuse (« nous sommes en guerre »), la Belgique parle de protection et de responsabilité (« prenez soin de vous et des autres »). Les Belges ne se considèrent pas comme des soldats mais des citoyens ; et les membres du personnel médical ne demandent pas d'être reconnus comme des héros, mais comme des professionnels... « L'Union nationale » dont la Première a fait son étendard, c'est en réalité le « Pacte social de 45 », nécrosé par des décennies de néolibéralisme, qui est ressuscité par la force des choses.

Mais pour combien de temps ? Dans six mois, M me Wilmès sollicitera à nouveau la confiance du Parlement. Avec quel programme ? D'ici là, nous aurons sans doute vaincu le coronavirus, mais les enjeux qu'il aura révélés seront toujours là. Quelle politique de santé publique pour empêcher une autre crise sanitaire ? Comment amortir la chute vertigineuse de l'activité économique qu'il a provoquée ? Et la crise environnementale ? Et la crise migratoire ?

TROIS LIGNES ROUGES

Nous vivons une phase de bifurcation historique sans précédent. Soit le revival de l'État social n'est qu'une parenthèse, et la fuite en avant néolibérale reprendra de plus belle et s'aggravera encore. Avec son corollaire inévitable : la désintégration de la Belgique souhaitée par le nationalisme flamand. Soit l'État social est restauré et réactualisé pour affronter les vrais défis qui sont les nôtres : la réduction des inégalités, la transition climatique, le défi des migrations et des diasporas « postcoloniales », l'égalité femme/homme...

Restaurer et réactualiser l'État social ne se fera pas sans fixer trois « lignes rouges » politiques très concrètes pour un prochain gouvernement :

1. Sanctuariser les soins de santé, donc leur financement, sur la base d'une norme de croissance annuelle réaliste de 3 %, et en garantir l'accessibilité à tous ;

2. Promouvoir une économie mixte où l'État et les services publics retrouvent toute leur fonction stratégique, à côté des acteurs lucratifs mais aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

3. Ne pas faire payer la crise par les populations, comme celle de 2008, mais entamer au contraire une réforme fiscale structurelle qui mette réellement à contribution les revenus du capital et les bénéfices des sociétés.

Sans ces lignes rouges, la solidarité citoyenne que nous éprouvons aujourd'hui se noiera, comme si souvent par le passé, dans les eaux glacées du calcul égoïste. Cela risque d'être la fois de trop. Il faut savoir ce qu'on veut. Ceux qui chaque soir applaudissent les « blouses blanches » savent-ils qu'ils plébiscitent en fait un modèle de soins de santé qui s'est construit tout au long du XX e siècle, et qui absorbe aujourd'hui 10 % du PIB ? Préserver ce modèle nous oblige à un choix de civilisation qui est d'abord un choix politique. Il entraîne au moins une certitude : la question de la santé et des soins sera l'enjeu éthique et politique primordial du XXI e siècle, comme la question du travail a été celle du XX e siècle. C'est par rapport à cet enjeu que nous devons tous prendre position. Individuellement et collectivement. Dès aujourd'hui.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)